

**Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)**

**FONCIERE PARIS FRANCE**

(Eurolist)

1. Par courrier du 9 mai 2007, la société Crédit Agricole SA (91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, indirectement par l'intermédiaire de sa filiale Prédica (1), le 30 avril 2007, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE PARIS FRANCE (anciennement dénommée Société Foncière Paris Ile-de-France) et détenir, à titre indirect, 256 361 actions FONCIERE PARIS FRANCE représentant autant de droits de vote, soit 14,20% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de la conversion, le 30 avril 2007, de 140 977 OSRA (Obligations Subordonnées Remboursables en Actions) (3).

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du code du commerce, Crédit Agricole S.A, déclare au nom de sa filiale Prédica :

- que suite à la décision de plusieurs détenteurs d'Obligations Subordonnées Remboursables en Actions (dont PREDICA) de demander le remboursement par anticipation, la participation de Prédica passe de 7,86% à 14,20% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE PARIS FRANCE (nouvelle dénomination de la Société Foncière Paris Ile-de-France).
- qu'elle n'agit pas de concert, et qu'elle n'envisage pas d'acquérir de nouvelles actions de la société Foncière Paris France actuellement existantes, mais pourrait participer aux éventuelles augmentations de capital qui seraient décidées par la société FONCIERE PARIS FRANCE dans les 12 prochains mois, ainsi qu'aux opérations destinées à accompagner le développement de cette dernière.
- qu'elle n'a pas l'intention de demander la nomination de nouveaux représentants au conseil d'administration de la société FONCIERE PARIS FRANCE ».

- 
- (1) Contrôlée directement à 100% par Crédit Agricole SA.
  - (2) Sur la base d'un capital composé de 1 805 598 actions représentant autant de droits de vote.
  - (3) Cf. prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n°06-069 en date du 10 mars 2006.